

**PROCÈS VERBAL DE RÉUNION
CONSEIL MUNICIPAL du 30 octobre 2025**

Présents : François BOCK, Maire, Isabelle BOETSCH, Joël LAFRECHOUX, Roselyne LACOUTURE, adjoints, Cécile CERISIER, Fabienne GILLES-ROUSSEAU, Thierry INGRAND, Christian PENOT, Renaud ROBERT, Pascal THIBAULT, Sophie VERGNAUD, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec procuration : Claude FERRON à Isabelle BOETSCH, Maud CERISIER à François BOCK, Patrice COURTAUD à Christian PENOT, Dominique GUYONNET à Fabienne GILLES-ROUSSEAU, Françoise PERIDY à Roselyne LACOUTURE, Sophie LE SIRE-ROUILLON à Joël LAFRECHOUX.

Absente excusée : Sarah COLLOBER.

Absente : Sylvie DENIS.

Le secrétariat a été assuré par : Sophie VERGNAUD

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages : 17

La séance débute à 20h00.

1 – Approbation des procès-verbaux

PV de réunion du 26/06/2025 Vote 17 Pour (après modifications)

PV de réunion du 25/09/2025 Vote 17 Pour

2 – Cinéma

➤ Plan de financement

Le plan de financement prévisionnel présenté le 25/09/2025 doit être approuvé afin de permettre la poursuite des démarches administratives.

Le montant des travaux reflète le marché public approuvé.

Ce plan a été complété du montant de l'assurance Dommages-ouvrages (GAN 31 084.09 €) , du devis SRD, et de la taxe d'aménagement, ce qui modifie également les frais de maîtrise d'ouvrages (MOE) qui sont proportionnels aux frais engagés.

Le plan de financement présenté est soumis à délibération ;

Vote 17 Pour

➤ Avenant à la convention de mandat

Par convention de mandat signée en date du 14 décembre 2023, la commune de Gençay a confié à la communauté de communes du Civraisien en Poitou la mission de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un cinéma sur la commune de Gençay.

Le mandataire s'engageait à réaliser l'opération dans le strict respect du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle définie ainsi qu'il suit.

Le coût total prévisionnel de l'opération était alors évalué à 2 000 000 d'euros hors-taxes, travaux, honoraires, études, équipements salle, soit 2 400 000 € TTC.

Les dépenses prévisionnelles à prendre en compte dans cette enveloppe comprenaient notamment le

marché de prestations de services d'assistance à maîtrise d'ouvrage, la mise en place de marchés publics de maîtrise d'œuvre et les marchés de travaux associés.

Le présent avenant a ainsi pour objet de modifier le montant de la convention de mandat signée le 14 décembre 2023 convention initiale, relative à Construction d'un Cinéma sur la Commune de Gençay.

Le montant initialement fixé à 2 000 000 € HT est porté à 2 600 000 € HT (soit environ 3 120 000 € TTC, au taux de TVA en vigueur).

Toutes les autres stipulations de la convention de mandat du 14 décembre 2023 demeurent inchangées et conservent leur plein effet.

Vote 16 Pour 1 Abstention

3 –Personnel – Cr éation de poste Adjoint d'animation et Adjoint technique

- Rectification de la délibération portant création de poste d'adjoint technique

Lors de la réunion de conseil du mois de septembre dernier, était inscrit à l'ordre du jour la création de poste d'adjoint technique. Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une erreur d'intitulé de poste a été commise il convenait de lire « création de poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques » et non création de poste d'adjoint technique.

Il s'agit simplement d'une modification de terme.

Il s'ensuit la délibération modificative suivante :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

1. La cr éation d'un emploi dans la cadre d'emploi des adjoints techniques polyvalents à temps complet, soit 35/35ème) pour les espaces verts à compter du 1er janvier 2026.

Cet emploi pourrait étre pourvu par un fonctionnaire de cat égorie C de la filière technique.

S'il ne peut étre pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent étre exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la cat égorie C dans les conditions fixées à l'article L 332-8 et suivants du code g én éral de la fonction publique. La rémunération sera calculée par r éférence à la grille indiciaire correspondant au cadre des emplois d'adjoints techniques.

2. De modifier ainsi le tableau des emplois.

3. D'inscrire au budget les cr édits correspondants.

Vote 17 voix Pour

- Renouvellement de l'adhésion au service de la prévention du Centre de Gestion de la la Vienne (CDG86)

Par délibération du 21 juin 2019 le CDG86 a décidé la cr éation et fixé les modalités d'intervention du service de m édecine de pr évention.

Le service de m édecine pr éventive assure la surveillance m édicale du personnel de la collectivité.

- Surveillance m édicale des agents ;

- Le m édecin du travail peut r éaliser, prescrire ou recommander les examens complémentaires n écessaires ;

- Le service de m édecine pr éventive conseille l'autorit é territoriale, les agents et leurs repr ésentants en ce qui concerne notamment les actions sur le milie du travail.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que le CDG 86 propose une nouvelle convention d'adhésion à son service de m édecine pr éventive à compter du 1er janvier 2026 et ce, pour une dur ée de six ann ées. La tarification est fixée à 88 euros par an et par agent au 1er janvier 2026.

Vote 17 Pour

- Adhésion à la convention de participation mutuelle santé du CDG 86 au 1^{er} janvier 2026 et participation financière de la collectivité.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la réforme de la protection sociale complémentaire rend obligatoire la participation financière des employeurs publics au financement de la couverture Mutuelle Santé de leurs agents à compter du 1er janvier 2026, ainsi qu'un panier minimal de couverture prévu par l'article 911-7 du code de la sécurité sociale.

La mutuelle santé est un contrat ayant pour but de compléter en totalité ou partiellement, les remboursements de la Sécurité Sociale.

Le Centre de Gestion de la Vienne a engagé une procédure pour le compte des communes et des établissements publics qui lui ont donné mandat afin d'être en mesure de proposer une offre performante et adaptée à compter du 1er janvier 2026.

A l'issue de cette procédure, le Centre Départemental de Gestion de la Vienne a souscrit une convention de participation pour la mutuelle santé auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) pour une durée de six ans à compter du 1er janvier 2026.

Les collectivités territoriales peuvent désormais adhérer à la convention de participation par délibération de leur assemblée délibérante.

Participation financière de l'employeur

Conformément au décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement, l'employeur est tenu de verser une participation financière minimale fixée par ledit décret à hauteur de 15 euros par mois et par agent, quelle que soit leur quotité de travail, à compter du 1er janvier 2026.

Il est proposé de fixer le montant de la participation de la commune est fixé à 15 € par mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

D'adhérer à la convention de participation pour la mutuelle santé conclue entre le Centre Départemental de Gestion de la Vienne et la Mutuelle Nationale Territoriale, à compter du 1er janvier 2026, pour une durée de 6 ans.

D'accorder sa participation financière aux bénéficiaires, à hauteur de 15 euros mensuels par agent.

Vote 17 Pour

4 –Bail Intermarché- Renouvellement

Par délibération en date du 26 avril 2007, il avait été décidé de louer une partie du parking en face du magasin Intermarché pour y installer une station d'essence.

Un bail commercial a été conclu entre la société « Les Charmilles » et la municipalité de Gençay, le 1er septembre 2016 pour une période de 9 ans. Le loyer annuel actuel s'élève à 3 186,63 €, avec des révisions annuelles basées sur l'indice national du coût de la construction du quatrième trimestre N-1.

Monsieur le Maire expose que la société « Les Charmilles » a souhaité renouveler le bail en cours pour une durée de 9 ans.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le renouvellement du bail pendant 9 ans avec un loyer annuel actuel de 3 186,63€ qui sera révisé chaque année selon l'indice national du coût de la construction du quatrième trimestre N-1.

Vote 17 Pour

5 – Attribution aides OPAH RU

Dans le cadre du programme OPAH-RU 2023-2028 et suite à délibération du 25/01/2024 la commune attribue des aides pour des travaux d'économie d'énergie.

Il est précisé que cette aide financière est conditionnée à la réalisation des travaux en abondement des aides de l'ANAH.

Monsieur Jérôme GOUGEAU remplit l'ensemble des conditions requises pour bénéficier de la prime énergie en qualité de propriétaire bailleur pour un bien situé au 9, rue de l'Échelle.

Il est ainsi décidé d'attribuer à Monsieur GOUGEAU une prime énergie en qualité de propriétaire bailleur d'un montant de 3 000,00 €, dans le cadre du programme OPAH-RU.

Vote 17 Pour

6– Foires et marchés

➤ Organisation et horaires

Dans le cadre de l'organisation des marchés et des foires, il est prévu un horaire maximal d'arrivée pour les commerçants à 8 heures.

Il a été observé des arrivées plus tardives des marchands, en raison de leur éloignement pour certains ou par obligations professionnelles pour les fermiers.

François BOCK informe les conseillers de la prise d'un arrêté modificatif afin de repousser cet horaire à 8h30.

➤ Loyer FRERY

Le maire rappelle au Conseil municipal qu'un avenant, relatif au contrat du 31 mai 2013 sur les droits de place des foires, a été conclu avec la S.A.S FRERY en date du 5 février 2020.

En raison d'une diminution de la fréquentation, des frais de déplacements du personnel, de l'engagement des commerçants, ainsi que le contexte économique, entraînent une baisse significative des revenus des droits de place, le maire propose au Conseil municipal de déterminer la redevance annuelle à 3 000 €, à partir du 1er janvier 2026, afin que la S.A.S FRERY puisse équilibrer sa situation financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, de baisser la redevance annuelle pour la gestion des foires à 3 000 € et autorise le Maire de signer l'avenant à la convention « droits de place marché gré à gré ».

Vote 17 Pour

7 –Modification des statuts du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud (SMVCS)

Le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Gençay est membre du SMVCS pour l'exercice de la compétence hors GEMAPI sur les bassins du Clain et de la Clouère sur le territoire.

Partant du constat qu'il est difficile pour les EPCI de mobiliser de nombreux élus pour une seule et même instance (jusqu'à 9 délégués pour un EPCI qui adhère au GEMA – Gestion des Milieux Aquatiques et au PI - Prévention des Inondations) et que les adhésions Hors GEMAPI augmentent fortement le nombre d'élus au syndicat (actuellement 52), cette révision vise en premier lieu à réduire le nombre de délégué au Comité Syndical, de nombreuses réunions se retrouvant sans quorum.

Les nouveaux statuts proposent une nouvelle répartition de 17 délégués
L'échéance est fixée à la prochaine mandature des élections municipales 2026.

Monsieur le Maire présente l'annexe de la révision des statuts du SMVCS.

Vote 17 Pour

8 –Eaux de Vienne SIVEER

Le rapport annuel du Syndicat Eaux de Vienne a été transmis aux conseillers pour lecture préalable.

François BOCK indique que le coût plus élevé pour les usagers de la Vienne s'explique par un coût supplémentaire du traitement de l'eau dans le département 86.

Les analyses relatives à la qualité restent inchangées et satisfaisantes au regard des nouvelles normes.

9 –Questions diverses

➤ Joel LAFRECHOUX fait un retour des manifestations de « Octobre Rose » :
250 marcheurs ont participé à la marche organisée par TREAM TRAIL ;
Durant le week-end d'animations du 11/12 octobre, VITALIGNE a effectué des démonstrations de danse ;
La Marchoise et D'RIVES EN FETE ont participé aux animations ;
L'atelier palpation a été fréquenté par 22 personnes et des rendez-vous d'examens ont été fixés ;
Le thé dansant Rose a accueilli 201 participants ;
Le concours de pêche a rencontré du succès malgré les intempéries ;
Le tournoi féminin de tennis s'est déroulé sur un week-end complet ;
La participation financière de la mairie a été très limitée cette année.
L'ensemble des associations participantes est vivement remercié : une soirée de remise des sommes récoltées est prévue vendredi 7 novembre 2025.

- Point EHPAD : les avances de la commune de Gençay ont été remboursées ; le taux de remplissage qui était à 75 % est légèrement en hausse ; des travaux de rénovation de chambres ont été engagés ; suite à la réévaluation du point GIR selon les pathologies, l'établissement devrait percevoir plus de subventions.
- Isabelle BOETSCH annonce que la ville de Gençay a reçu le label « Ville active et sportive » (deux lauriers) ; elle souligne le travail d'Alexandra VILLEGER qui a entièrement monté ce dossier.

Malheureusement, la commune n'a pu se déplacer à Nice pour l'annonce et la remise des récompenses.

- Calendrier culturel

La troupe de la Marchoise, en représentation théâtrale de "Voisins" à Sommières du Clain.

Centre culturel - exposition de peinture à partir du 29/11 par Jacqueline DEMENE ;

Ateliers séniors en novembre « Conduire : Séniors et alors ? »

Atelier « Parlons santé mentale » ;

Rando des lumières le 14/11 ;

Pièce de théâtre « Je me porte bien » le 14/11 à la Margelle ;

Cabaret D'Rives en fête le 15/11 ;

- La Roseraie : les travaux sont pratiquement terminés ; un étage doit accueillir la médecine préventive (bail commercial d'environ 12 000€) ; quatre logements (deux T2 et deux T3 dont un avec balcon) seront mis en location dès décembre 2025 pour des loyers allant de 400 à 750 € ; une visite des locaux est organisée pour les conseillers le samedi 10 novembre 2025 – rendez-vous à 10 heures.
- Un conseiller signale que l'entretien des chaudières n'est toujours pas effectué dans les logements de la résidence senior, alors qu'un contrat de maintenance annuelle a été signé par la commune.

- Le conseil rappelle le décès d'Agathe Hilairet et déplore la non- connaissance par les Maires, des délinquants sexuels installés sur leur territoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au jeudi 27 novembre 2025.

Sophie VERGNAUD